

Poli sainte baume 2020

REGLEMENT GENERAL

1) DEFINITION

La Poli Sainte Baume est une épreuve Cycloportive du calendrier national FFC, organisée le dimanche 29 mars 2020 au BEAUSSET 83330 par l'ACME, le COV, l'ACB Bandol, le VC Beaussetan, l'EC St Cyr et la RO Sanary sur un parcours unique de 110 kms.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés et non licenciés (avec certificat médical de moins d'un an) à partir de 17 ans (juniors) femmes et hommes.

En complément, est prévu un parcours en formule rando libre ouvert à tous à partir de 16 ans sans certificat médical, formule découverte du terroir bandolais sur petites routes ludiques (vignobles-oliviers-miellerie) autorisation parentale pour les mineurs.

Le PORT du CASQUE est OBLIGATOIRE pour les 2 parcours, ainsi que le strict respect du code de la route.

Les participants de la POLI Sainte BAUME sont tenus de prendre connaissance du règlement général de l'épreuve et de s'y conformer en toute circonstance, l'ignorance des règles citées sur ce règlement ne saurait en aucun cas servir d'excuse en cas de litige.

.

2) REGLEMENTATIONS

L'organisation se déroulera selon le règlement général de la Fédération Française de Cyclisme, et de l'UCI, l'épreuve étant inscrite au calendrier national des cycloportives.2020.

L'épreuve se conformera aux règles préfectorales actuellement en vigueur en application des nouvelles directives promulguées le 9 janvier 2018 par le code du sport : déclaration R331-6 et R331-7(Cerfa 15827.01) et le dossier technique RTS joint.

3) DIRECTION de COURSE

L'épreuve sera coordonnée par un directeur de course assisté de plusieurs commissaires accrédités qui assureront la régularité sportive de l'épreuve, toute réclamation devra être déposée auprès du jury des commissaires au plus tard une demi heure après l'arrivée du concurrent, en cas de litige, le règlement général de la FFC (consultable sur son site web) sera appliqué.

Aucun véhicule non officiel de l'organisation ne sera toléré à l'échelon course, en conséquence tout concurrent suivi ou précédé par un véhicule accompagnant sera mis hors course sur le champ.

4) SECURITE

L'épreuve bénéficiera de la protection de voitures ouvrees, de motards et de signaleurs aux carrefours, le parcours sera entièrement fléché avec panneaux signalétiques de couleur sur les différents parcours, les concurrents devront se conformer strictement au CODE de la ROUTE en vigueur, et obéir aux éventuels commandements des forces de l'ordre, des commissaires de course et des signaleurs en cas de force majeure ! sous peine d'être mis immédiatement hors course ! ce dernier cas pourra également être appliqué si un participant est surpris à jeter divers objets sur la voie publique.

Deux ambulances avec secouristes, ainsi que deux médecins sont prévus pour assurer l'assistance médicale de l'épreuve.

Au moins deux véhicules « BALAI » fermeront le parcours et la sécurité ne sera plus assurée après leur passage ! Un contrôle horaire de passage pourra être mis en place sur certains points du circuit afin de libérer la voie publique aux usagers. Ces contrôles horaires pourront être affichés à la permanence de remise des plaques et signature des feuilles d'émargement.

Un numéro d'appel d'urgence figurera sur toutes les plaques concurrent.

5) CONTROLE MEDICAL

Selon la loi française en vigueur, ainsi que les règlements sportifs nationaux et internationaux, les participants pourront faire l'objet d'un contrôle médical à l'arrivée, avec les conséquences légales prévues par la loi, ils devront obligatoirement s'y soumettre, faute de quoi, l'infraction sera constatée par le médecin délégué par l'état ou la fédération.

6) DROITS

L'organisation se réserve un droit d'images exclusif durant toute la durée de l'épreuve et ce concernant tous les participants inscrits.

Les médias désirant suivre l'épreuve ou relater celle-ci, aussi bien de façon écrite, parlée ou filmée et quelque soit leur support, devront en informer l'organisateur, celui-ci pouvant selon des cas précis refuser l'accréditation demandée.

7) INSCRIPTIONS :

La prise en compte de l'inscription est subordonnée à la présentation d'une licence sportive de l'année 2020 (FFC-FF TRI-UFOLEP-FSGT) portant attestation de la délivrance d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme de compétition.

Les non licenciés devront fournir l'original ou la photocopie d'un certificat médical de non contre - indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an à la date du 29 mars 2020.

Les mineurs (17 ans juniors) devront fournir une autorisation parentale.

L'inscription à la POLI Sainte BAUME peut se faire sur les sites internet suivants :

CATEGORIES HOMMES	M 1	de 17 à 34 ans
	M 2	de 35 à 39 ans
	M 3	de 40 à 44 ans
	M 5	de 50 à 54 ans
	M 6	de 55 à 59 ans
	M 7	de 60 à 64 ans
	M 8	+ de 65 ans
	H	handisport

9) **PODIUMS** : sur le site d'arrivée à partir de 13 heures (les 3 premiers de chaque catégorie sont priés de se présenter à la cérémonie ainsi que les lauréats des classements annexes)

10) **DEPARTS** : Mise en grille à 8 h 15 devant le collège du BEAUSSET (parking coureurs)

Départ officiel à la sortie du Beausset route du camp KM 0 à 8h30

(Possibilité d'un départ décalé pour les féminines à déterminer)

Départ libre de la rando du terroir dès le départ de la cyclo sportive donné sur le parcours spécifique et balisé.

11) **PERMANENCE-DOSSARDS** :

Le samedi 28 mars de 14 h à 18 h salle AZUR Esplanade Charles de Gaulle (arrivée)

Le dimanche 29 mars au gymnase du collège de 7 h à 8 h15 (départ)

12) **ASSURANCES** : la police d'assurance RESPONSABILITE CIVILE est souscrite par l'organisateur qui assure l'ensemble de la manifestation.

L'assurance Individuelle accident est facultative, pour tous les licenciés FFC, c'est leur licence qui s'active en cas de besoin.

Les licenciés des autres fédérations et non licenciés ne sont absolument pas assurés en individuelle accident par l'organisation, ils peuvent souscrire une garantie auprès d'un assureur de leur choix ou souscrire soit une assurance à la journée (10 euros) soit une licence cyclo sportive (35 euros pour l'année) proposées par la FFC.

ATTENTION : Les assurances personnelles (famille ou habitation) n'ont aucune valeur sur les cyclo sportives. Concernant le matériel cycliste quel qu'il soit, vols ou dommages ne sont en aucun cas couverts par l'assurance de l'organisation ni par le comité d'organisation. I

13) **CONCLUSIONS :**

Ces règles générales pourront évoluer si nécessaire ! L'organisateur se réservant le droit à modification en fonction des circonstances et d'obligations imposées par les pouvoirs publics ou des conditions météorologiques défavorables.

Ce règlement est disponible sur les sites web de l'organisation et celui des inscriptions en ligne.

Tous les participants qui souhaitent s'engager, déclarent en avoir pris connaissance et se soumettre audit règlement, ainsi qu'à la législation Française et au code sportif édicté par la FFC.

Tout engagement complet, réglé et accepté, sera considéré comme définitif et non remboursable.

La Cadière d'azur le 20 novembre 2019